

SEANCE DU 30 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trente juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chaudefonds-sur-Layon s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yves BERLAND - Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 25/05/2025

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice 13

Nombre de Conseillers Municipaux présents 10

PRESENTS (es) : M. BERLAND Yves, M. THIERRY, Mme CHAUVIGNÉ, M. MOUSSEAU, M. BATT AIS, M. PICHERIT, M. BESNIÉ, Mme RIVIERE, Mme ROCHARD, MME PANTAI S

ABSENTS(tes) EXCUSES (ées) : M. BOISNIER donne pouvoir à Mme CHAUVIGNÉ, Mme CHIRON donne pouvoir à M. BERLAND

ABSENTS(tes) : Mme KIRKOR,

Désigné secrétaire de séance : M. BATTAIL

Conformément à l'article L 2121.25 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie le 02 juillet 2025.

ଓଡ଼ିଆ ଲେଖକ ପରିଚୟ

DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES LORS DE LA SÉANCE :

35/2025	<i>Finances – Convention et Subvention Piscine du Louet</i>
36/2025	<i>Finances – Emprunt financement acquisition Ecole Avé Maria</i>
37/2025	<i>Finances- Ressources Humaines frais de mission</i>
38/2025	<i>Tourisme - Partenariat CCLLA Fil artistique</i>

Monsieur BERLAND propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour concernant les finances – Prise en charge des frais de mission d'un animateur.

Les Conseillers acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Approbation du compte-rendu du 20 mai 2025

Les conseillers n'ayant pas d'observation à formuler, le compte-rendu du conseil municipal du 20 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

DEL 35 2025 Finances – Convention et subvention Piscine du Louet

Monsieur BERLAND rappelle que chaque année est soumis au conseil municipal l'approbation du versement d'une subvention qui est sollicité par la commune de Rochefort Sur Loire pour le fonctionnement de sa piscine municipale. Cet équipement de proximité propose de nombreuses activités dont peuvent bénéficier les Califontains. Dans un esprit de solidarité intercommunale, une convention est établie entre la commune support et certaines communes inscrites dans le bassin de vie de cet équipement. Cela permet de fixer la contribution et surtout de la maîtriser afin d'éviter des dérives budgétaires. Des éléments financiers mais également de fréquentation sont fournis pour une aide à la décision. Celle-ci est donc revue tous les ans.

La demande de participation est fixée à 2.18 € par habitant ce qui représente 2 036 € (934 X 2.18€). Monsieur le Maire soumet la demande au conseil municipal.

SEANCE DU 30 juin 2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **DECIDE** d'octroyer une subvention de 2 036 € à la commune de Rochefort sur Loire en soutien au fonctionnement de la Piscine du Louet, pour l'année 2025
- **PRECISE** que la convention sera revue tous les ans
- **DIT** que les crédits nécessaires étaient inscrits en réserve lors du vote des subventions 2025.
- **AUTORISE** le maire à signer la convention

DEL 36 2025 Finances – EMPRUNT financement acquisition Ecole Ave Maria

Monsieur BERLAND informe les conseillers qu'une délibération antérieure (n° et date) actait la décision du conseil d'acquérir le site de l'école Avé-Maria (foncier & bâtis) pour un montant de 90 000€, auquel il sera nécessaire d'ajouter les frais notariés.

Pour rappel, une somme de 80 000 € a été inscrite au budget primitif 2025, ce qui dans le cadre d'une gestion maîtrisée des finances communales permet de conserver un taux d'endettement raisonnable.

Monsieur le Maire cède la parole à M. THIERRY qui soumet et détaille les propositions des quatre établissements bancaires sollicités avec deux simulations de prêt sur une période de 15 ans et 20 ans

Après examen des offres reçues, celle du Crédit Mutuel sur une période de 15 ans à un taux fixe de 3,50 % retient l'attention du conseil dans le sens où celle-ci reste plus avantageuse que les autres propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **DECIDE** de solliciter auprès du Crédit Mutuel, l'attribution d'un prêt pour un montant de 80 000€ destiné à l'achat de l'école Avé Maria dans les conditions suivantes :
 - **Montant : 80 000€**
 - **Taux fixe : 3.50%**
 - **Durée : 15 ans**
 - **Périodicité : trimestrielle**
 - **Frais de dossier 260€**
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année pour le remboursement des échéances
- **DONNE** toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat et l'acceptation de toutes les conditions financières qui y sont insérées.

DEL 37 2025 FINANCES - Ressources Humaines - Prise en charge coût d'encadrement d'un séjour

Dans le cadre d'une animation qui se déroulera sur deux journées au Futuroscope de Poitiers les 10 et 11 juillet prochain, la présence d'un agent d'animation est nécessaire pour assurer l'encadrement d'un groupe de 12 jeunes.

Dans le cadre des animations estivales organisées par la structure jeunesse de Chaufonds-Sur-Layon, la commune a recruté tout récemment un animateur pour venir en renfort de la personne déjà en place. Ce recrutement est également indispensable pour respecter le taux d'encadrement légal prévu suivant la fréquentation et participation des jeunes aux animations (1 animateur pour 12 jeunes).

Il convient donc de prendre en charge pour l'animateur nouvellement recruté, une nuit d'hôtel et les entrées au parc pour deux jours d'activités et ce pour un montant total de 243.14€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- **AUTORISE** la prise en charge de cette dépense d'un montant de 243.14€

SEANCE DU 30 juin 2025

- ***PRECISE que les crédits sont inscrits au budget***
- ***AUTORISE le maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de l'activité***

DEL 38 2025 Tourisme – Partenariat CCLLA Fil Artistique

La Communauté de Communes Loire Layon Aubance développe une stratégie touristique appelée « Fil artistique paysager » qui implique l'installation d'œuvres artistiques le long des itinéraires cyclables principaux comme « Loire à vélo » et « boucle du Layon ».

L'objectif est de créer une promenade artistique à travers tout le territoire communal, offrant une nouvelle perspective sur le paysage.

Des lieux publics ont été désignés pour accueillir progressivement des œuvres d'art, avec une première installation pérenne réalisée en 2023 et 2 à 3 autres prévues les années suivantes.

Pour accélérer la visibilité du projet et répondre aux attentes des communes sans œuvre pérenne avant 2026, des créations artistiques temporaires ou semi-pérennes seront réalisées par divers artistes ou écoles d'enseignement supérieur.

Un partenariat est envisagé entre la CCLLA, la commune de Chaufonds sur Layon et l'Institut Agro Rennes-Angers pour concrétiser cette initiative.

La formalisation de cette collaboration se traduit par une convention qui décrit les modalités financières et de mise en œuvre.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré :

- ***AUTORISE le maire à signer la convention***

Questions diverses

DIA :

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un bien bâti, concernant les parcelles A1331 et A1332, sises 9 bis rue des Vignes.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un bien bâti, concernant les parcelles B1255 et B 1869, sises 117 route de l'Orchère.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a décidé, en vertu des délégations du Conseil, de ne pas préempter sur la vente d'un bien bâti, concernant les parcelles a1379 et A 1456, sises 4 rue de la Libération.

Actualités communautaires : CCLLA : Plusieurs séminaires se sont déroulés dans le but de mieux connaître l'organisation du territoire et la structure porteuse de ce dernier, l'EPCI Loire-Layon-Aubance. **Un séminaire dédié aux Citoyens** est proposé le **mercredi 09 juillet de 19h00 à 21h00 au Pôle Culturel de Faye d'Anjou**, commune déléguée de Bellevigne en Layon.

Sécurité : **Risque de feux de forêts** « risque élevé », Monsieur Berland rappelle l'arrêté Préfectoral SIDPC n°2025-40 en vigueur du lundi 30 juin au mercredi 02 juillet.

SEANCE DU 30 juin 2025

Fête du village : Une animation qui s'est très bien déroulée avec une épreuve le « Calitrail » qui a remportée l'adhésion de nombreux participants.

Une décoration du village qui a enchantée les promeneurs et des animations qui ont ravi petits et grands.

Ecole de la Source : Après un début d'année scolaire olympique, avec une journée à Paris pour découvrir les jeux paralympiques, les enfants des classes de CM 1 et CM2 ont pu assister à la finale des « Petits Champions de la Lecture » à la Comédie Française clôturant une année riche en évènements.

Cette sortie a été l'occasion de rencontrer Stella DUPONT à l'Assemblée Nationale.

Les enfants sont allés pique-niquer aux jardins des Tuilleries et ont pu s'approcher et admirer la vasque olympique, « la boucle est bouclée ».

La fête de l'école, malgré une chaleur estivale, s'est déroulée en première partie à la salle communale avec le spectacle des enfants. En fin d'après-midi les activités et le repas ont réuni enfants, familles et équipe pédagogique.

L'inauguration « le Héron » s'est déroulée juste après le spectacle des enfants de l'école « la Source » ce qui a permis d'accueillir un public nombreux et attentif aux discours et explications de l'œuvre.

Un moment convivial a clôturé cette animation où élus et Califontains se sont retrouvés autour d'un verre de l'amitié.

Revue de presse retour en images depuis la dernière réunion du conseil.

Fin de la séance 21h25